

DIALOGUES DU 1^{er} MARS COMPTE RENDU



Rappel :

Les Dialogues, ce sont des temps de rencontre entre associations et représentants de la ville qui ont pour objectifs de mieux se connaître et de développer des outils et projets communs en fonction des besoins.

Tous les deux mois, la ville de Villeurbanne invite les associations villeurbannaises, toutes thématiques confondues.

Ce temps permet aux associations de se découvrir, de faire émerger des demandes ou projets communs et de s'entraider par la mutualisation de compétences et de moyens. La MIETE anime ces rencontres de façon participative et conviviale.

Programme :

18h10 : Introduction & Vœux de Mme Goyard-Gudefin adjointe à la vie associative et aux centre sociaux

18h20 : Brise-glace

18h35 : Présentation des différents scénarios pour le Conseil Consultatif

19h00 : Débats autour du scénario proposé

19h45 : Explication du rôle de l'ex comité facilitateur

20h00 : Appel à participation : Guide méthodologique de l'association inclusive

20h15 : Point de suivi de l'OLVA

20h20 : Appel au vote pour le Conseil Consultatif

20h25 : Prise de parole du CLAVI à propos du vernissage de l'exposition de la Biennale

20h30 : Moment convivial, vernissage du CLAVI et stand avec l'OLVA et le vote du futur nom

Première partie

Introduction. Vœux de Mme Goyard-Gudefin adjointe à la vie associative et aux centres sociaux et Brise-glace

- Mme Goyard-Gudefin, adjointe à la vie associative et aux centres sociaux, a pu introduire ces Dialogues Ville / Associations, présenter le programme et notamment préciser sa volonté de voir le Conseil Consultatif lancé en juin. 65 personnes étaient présentes.
- Le brise-glace a duré quinze minutes durant lesquelles les participants étaient regroupés en groupe de quatre ou cinq. Les participants avaient à répondre aux questions recueillies lors du temps d'accueil et redistribuées aléatoirement.

Conseil Consultatif

Présentation des deux propositions issues des discussions

Lors des Dialogues Ville / Associations du 2 décembre 2021, à l'occasion d'ateliers participatifs, 3 groupes avaient travaillé sur les prérogatives, le mode de désignation des membres et le fonctionnement du conseil consultatif de la vie associative. Lors de la restitution, il était apparu que deux ateliers avaient une vision assez proche du conseil consultatif tandis que le troisième groupe avait une autre approche : deux scénarios avaient donc émergé...

Scénario 1

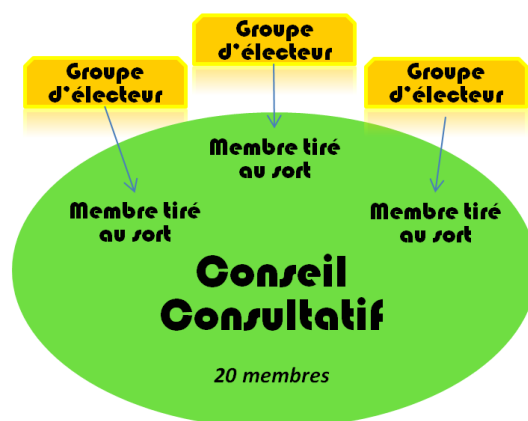
- Prérogatives :
 - Favoriser l'interconnaissance.
 - Encourager les projets ville / associations et entre les associations.
 - Faciliter le dialogue ville / associations pour une meilleure implication dans les politiques publiques.
- Mode de désignation :
 - 20 membres titulaires et 20 suppléants répartis en plusieurs groupes thématiques avec une parité femmes / hommes assurée.
 - Pas de vote mais un tirage au sort pour désigner un représentant et un suppléant pour chaque groupe d'électeurs.
 - Les mandats sont de 3 ans avec une présidence tournante chaque année.

■ Avantages :

- Plus opérationnel
- Facilite le dialogue avec la ville

■ Inconvénients :

- Représentativité limitée
- Absence de groupes de travail sur des projets ou des thématiques



Scénario 2

■ Prérogatives :

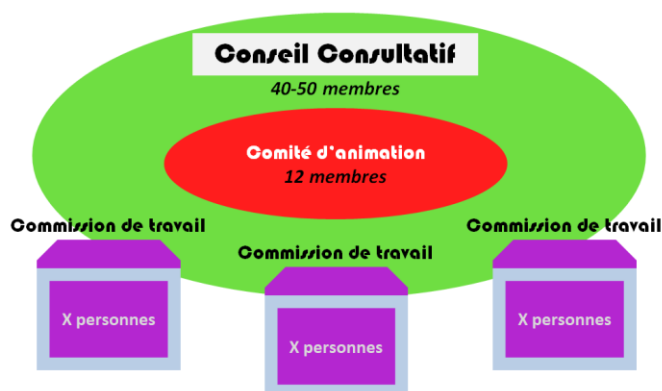
- Animation du réseau associatif.
- Représenter et communiquer sur la vie associative villeurbannaise.
- Enrichir les politiques publiques.

■ Mode de désignation :

- Mandat de 3 ans renouvelable une fois pour se synchroniser au mandat municipal. Scrutin de liste avec un votant par association.

OU

- Mandat de 1 à 3 ans renouvelable. Si 3 ans, alors renouvellement d'un tiers chaque année. $\frac{3}{4}$ des membres élus par scrutin de liste et $\frac{1}{4}$ par tirage au sort.



■ Avantages :

- Permet le développement de travaux / projets
- Représentativité plus importante
- Divers rythmes et formats de réunions

■ Inconvénients :

- Lourd à mettre en place
- Risque de commencer trop gros
- Grand nombre de personnes à élire

Présentation de la proposition médiane et débats

A l'occasion d'une séance de travail à laquelle la Miete et le comité facilitateur ont été associés, la direction de la vie associative a proposé un scénario médian qui tient compte des propositions phares des deux premiers scénarios. Il présente l'avantage d'une mise en place opérationnelle rapide et évolutive.

Proposition médiane

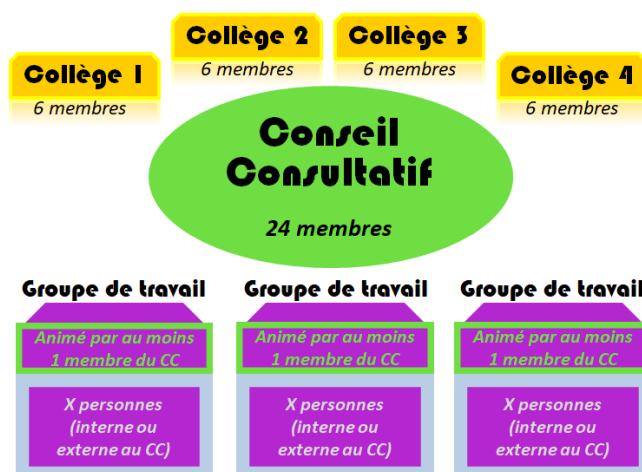
■ Prérogatives :

- Animation du réseau associatif (mise en avant, mise en relation, mise en commun).
- Relation ville / associations.
- Développer des projets communs.
- Co-construction des Dialogues et Assises

■ Mode de désignation :

24 membres élus répartis en 4 collèges pour le tirage au sort seulement avec respect de la parité F/H :

- **Collège 1 – 6 membres** : Solidarité, Santé, Vie sociale & vie de quartier
- **Collège 2 – 6 membres** : Economie & emploi, Lieux Ressources & Multi-Activités, Développement durable
- **Collège 3 – 6 membres** : Education & Formation, Enfance & jeunesse, Sport
- **Collège 4 – 6 membres** : Culture, Loisirs, Mémoire & Patrimoine



■ Conditions de candidature et liste électorale :

- Sont invitées à se présenter et à voter toutes les associations villeurbannaises ainsi que les associations hors Villeurbanne présentes dans l'annuaire.
- Un vote par association.
- La liste des candidats sera présente sur wikivilleurbanne et via un Viv'Asso spécifique.

■ Calendrier :

- Appel à candidature : du 21 mars au 8 avril
- Publication des candidatures : le 19 avril
- Vote : du 2 mai au 15 mai
- Première réunion du Conseil Consultatif : juin

Résultats des débats

A l'issue de près de 45 minutes de débat, des amendements et modifications ont été proposés et mis au vote.

■ Durée du mandat : 51 exprimés

- 1 an : 1
- 2 ans : 35
- 3 ans : 9
- 4 ans : 6

■ Mode électif : 50 exprimés

- Vote : 19
- Tirage au sort : 23
- Mixte : 9

■ Critère à retenir pour une meilleure représentativité : 51 exprimés

- Parité : 13
- Âge : 0
- Géographique : 0
- Rien : 38

■ Type de candidature : 52 exprimés

- Unique : 12
- Binôme mixte : 40

Il a donc été collectivement décidé :

- . de choisir une durée de mandat du Conseil consultatif de 2 ans,
- . de procéder à un tirage au sort plutôt qu'une élection pour désigner les membres du conseil consultatif
- . de ne retenir aucun critère (pas d'obligation de parité par exemple)
- . que les associations candidates présentent un binôme avec un titulaire et un remplaçant en cas démission du titulaire.

Résultats du vote pour le futur nom du Conseil Consultatif

Enfin, tous les participants ont eu l'occasion de voter pour le futur nom du Conseil consultatif. Il a été décidé que le futur Conseil Consultatif s'appellerait le **Cocon de Villeurbanne**.

- Durée du mandat : 51 exprimés
 - Cocon de Villeurbanne : 13
 - Vill'asso : 11
 - La Voix des Associations (LVA) : 5
 - Agora Associatif (AA) : 5
 - Comité Associatif Villeurbannais (CAV) : 5
 - Commune'Asso : 3
 - Conseil de la Vie Associative (CVA) : 1

Appel à participation pour la rédaction du Guide méthodologique de l'association

Le guide méthodologique de l'association inclusive a vocation à être co-construit avec les associations. Ainsi, lors des Dialogues Ville / Associations du 1^{er} mars, nous avons lancé un appel à participation afin de rendre la création de ce guide elle-même inclusive.

Rappel du contexte

L'édition du guide méthodologique de l'association inclusive entre dans le cadre du plan d'actions qui avait été défini lors des Assises de la vie associative du 3 juillet 2021.

Lors de celles-ci, 20 actions à mettre en place lors du mandat en cours ont émergé dont **l'action 17 « Editer un guide méthodologique de l'association inclusive »**.



Rappel des enjeux

- Editer un guide à destination des associations villeurbannaises proposant des clés pour tendre vers plus d'inclusivité
- Encourager les associations à s'adresser à toutes et tous
- Respecter l'engagement pris auprès des participant.e.s aux assises de la vie associative qui correspond à la mise en œuvre de 4 actions qui ont été identifiées comme étant prioritaires, à savoir :
 - Action 12 « Créer un Conseil consultatif de la vie associative pour renforcer le dialogue et la coopération entre la Ville et les associations »
 - Action 8 « Développer les conventions d'objectifs et de moyens et les financements pluriannuels pour les actions d'utilité sociale qui accompagnent les priorités municipales »
 - Action 2 « Créer un espace ressources, de coworking, booster, incubateur de projets»

- **Action 17 « Editer un guide méthodologique de l'association inclusive »**

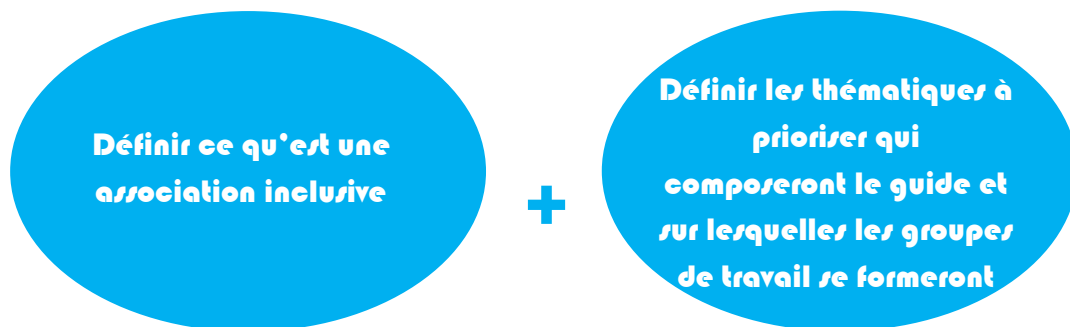
- Répondre aux ambitions portées par la Ville de Villeurbanne qui consistent à être une ville hospitalière et inclusive

le public cible du projet

- Les associations
- Les membres et futurs membres des associations

Co-construction du guide : Quelle organisation ?

Mise en place d'une première commission de travail : Quels objectifs ?



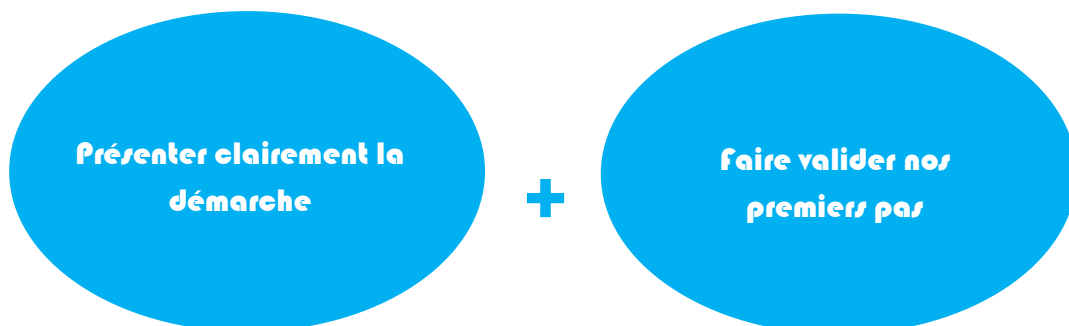
En présence de qui ?

- Les représentantes et représentants des associations qui se sont portées volontaires
- Les techniciennes et techniciens de la ville
- Le partenaire du projet : association La MIETE

Quand ?

- ⇒ La première commission de travail a lieu le 17 mars 2022 sur un format de 2h.

Mise en place d'un comité de pilotage associant des élèves et élus : Quels objectifs ?



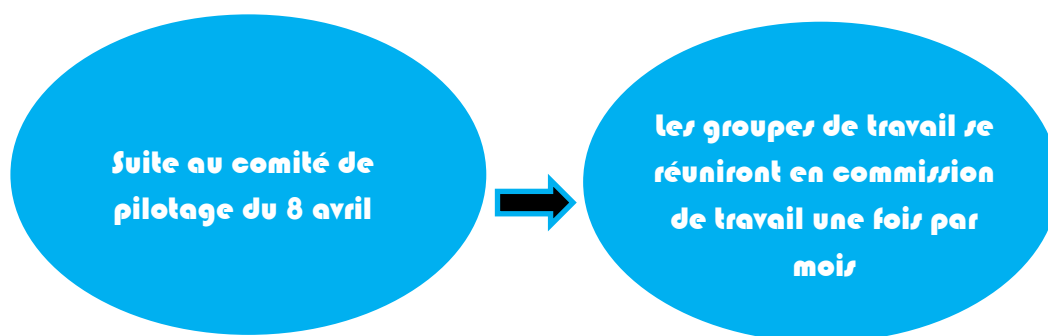
En présence de qui ?

- Les élèves et élus
- Les techniciennes et techniciens de la ville
- Le partenaire du projet : association La MIETE

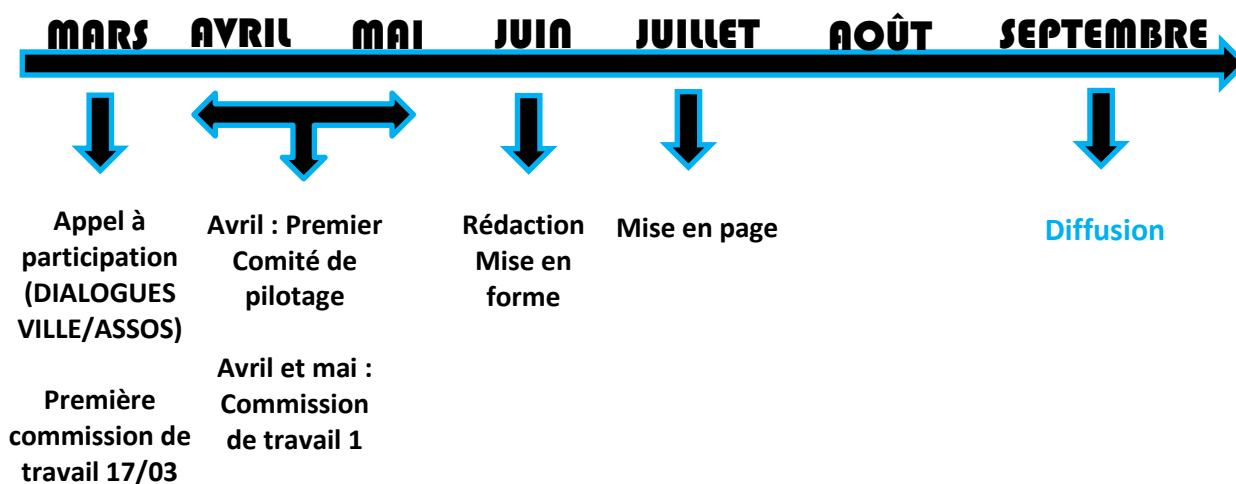
Quand ?

➡ Le premier comité de pilotage a lieu le 8 avril 2022 sur un format de 1h30.

Et ensuite ?



Quel calendrier ?



Et si on allait plus loin ? le label de l'association inclusive

La première commission de travail décidera par un vote si l'action 20 « Créer un label de l'association inclusive » doit être travaillée en parallèle de l'action 17 « Editer un guide méthodologique de l'association inclusive ».

CONCLUSION

■ Pour conclure, la parole a été donnée au CLAVI (Club audiovisuel de Villeurbanne) venu présenter l'association ainsi que l'exposition des photos de la Biennale des associations de septembre dernier. Le CLAVI effectue en effet régulièrement des photos reportage des grandes manifestations organisées par la direction de la vie associative et il est une tradition de retenir quelques-unes des plus belles photos de la Biennale et de les exposer au CCVA... l'occasion de valoriser le dynamisme de la vie associative à Villeurbanne.

La soirée de Dialogues s'est terminée autour d'un pot convivial.